

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE
DU 29 SEPTEMBRE 2014 - n°9/2014**

Présents :

PARIS Jean-Claude 1 ^{er} adjoint	GUERIN Maryline 2 ^{ème} adjoint	
BOUDRY Marc	JEHAN Gabriel	BOISHY Martine
GAUCHER Antoine	PETITPAS Robert	PARIS Solange
GUERIN Ludovic	HUDSON Patricia	

Absents excusés : Mme Margueritte pouvoir à M. Boudry ; M. Luquet pouvoir à Mme Guerin ; M. Desloges pouvoir à M. Courteille ; M. Gaouyat (abs sans pouvoir).

Secrétaire de séance : Mme Solange PARIS

Lecture du compte-rendu de la réunion du 26 août 2014 :
accepté par l'ensemble du conseil présent

Points en plus : avec l'accord du conseil à l'unanimité

- Problème déchets des animaux domestiques
- Problème véhicules à moteur dans chemin de randonnée
- Devis pour tracteur tondeuse

1°) TRAVAUX DE VOIRIE 2014 : suite à ouverture des plis

La commission appel d'offres a procédé à l'ouverture des plis concernant le marché public « voirie 2014 » afin de choisir l'entreprise la mieux placée selon les critères énoncés dans le marché.

M. le Maire informe le conseil des offres reçues ainsi que les notations données à chaque entreprise.

La SAS HARDY a obtenu la meilleure notation, pour un montant de : 128 783,33 € TTC, que la commission d'appel d'offres propose de retenir.

Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte la proposition de la commission. L'entreprise SAS HARDY de Parigny est retenue pour un montant de

128 783,33 € TTC et autorise M. le Maire à signer toutes les pièces relative à la bonne exécution du marché.

Liste des travaux à effectuer en 2014 :

- | | |
|-----------------------|-------------------|
| -La Basse Normandière | -Le Hurel |
| -La Grande Jarriais | -Les Fossés Hamon |
| -VC 202 | -Rouellé |
| -L'Evennière | |

2°) RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE L'EAU EN 2013

M. le Maire informe le conseil du contenu du rapport annuel sur le prix et la qualité de service de l'eau pour l'année 2013.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré approuve ce rapport à l'unanimité.

3°) BUDGET ECOLE pour l'année 2013/2014

Les membres du conseil doivent décider de la participation financière des communes environnantes pour le fonctionnement de notre école pour l'année 2013/2014.

Pour information :

En 2012/2013 : 500 € par élève avait été demandés aux communes environnantes.

Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte la proposition de M. le Maire. Il sera demandé aux communes 700 € par élève pour l'année 2013/2014.

4°) RAPPORT 2014 du CLECT (commission locale d'évaluation des charges transférées) de St Hilaire du Harcouët

M. le Maire présente au conseil le rapport 2014 du CLECT qui a été approuvé par la communauté de communes de St Hilaire du Harcouët en date du 22 juillet 2014.

Ce rapport 2014 du CLECT, après en avoir délibéré, a été approuvé par le conseil à l'unanimité.

5°) POUVOIR DE DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA ROUTE DE LANDIVY

Suite à la rencontre entre le SDEM, le Conseil général et le Maire de Buais concernant la réhabilitation de la route de Landivy, il a été déterminé que les travaux d'assainissement seront effectués en deux phases, la première en 2015 pour les réseaux

EU et EP ainsi que l'éclairage public et la seconde en 2016 pour la réfection de la chaussée.

Le conseil, après avoir entendu les explications de M. le Maire, concernant les travaux de la route de Landivy, accepte la délégation de maîtrise d'ouvrage ainsi que le découpage des travaux en deux phases, après en avoir délibéré et à l'unanimité.

6°) RAPPORT D'ACTIVITE 2013 de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE St Hilaire du Harcouët

En juin 2014, nous avons reçu le rapport d'activité 2013 de la communauté de communes de St Hilaire du Harcouët pour aval du conseil. Or, lors du conseil de juin, les membres de Buais avaient souhaité revoir ce rapport à une date ultérieure.

Après l'avoir étudié, le conseil de Buais approuve ce rapport à l'unanimité et après en avoir délibéré.

7°) CREATION « COMMISSION MARCHES PUBLICS A PROCEDURE ADAPTEE »

Les projets de la commune de Buais nécessitent la création d'une commission des marchés publics à procédure adaptée et non, comme dans les délibérations prises auparavant (n°2014-021 annulée et remplacée par la n°2014-039) une CAO (commission d'appel d'offres). La commission des marchés publics à procédure adaptée convient mieux aux montants des marchés auxquels nous sommes soumis.

Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- accepte la création de cette commission des marchés publics à procédure adaptée. Il souhaite que tous les membres du conseil soient présents pour en élire les membres,
- souhaite conserver la commission d'appel d'offres.

8°) VIREMENT DE CREDITS : D.M. budget CCAS

En avril dernier les membres du CCAS ont voté 3000 € au chapitre 011. Or la facture pour le repas des cheveux blancs est de 3 321,45 €. De plus, les factures concernant ce repas ne sont pas encore toutes arrivées.

Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte le virement de crédit du chapitre 65 vers le chapitre 011 dans le budget CCAS pour un montant de 500 €.

Le conseil demande à M. le Maire d'en informer les membres du CCAS lors de la réunion qui aura lieu le 3 octobre prochain.

9°) CONTRAT TERRITOIRE 2015/2017

- Projets divers :

- Accessibilité : de l'église, des trottoirs...
- Réhabilitation de l'école en logements pour personnes âgées
- Aménagement : du terrain situé à côté de la mairie
- Assainissement de la route de Landivy

Tous ces projets vont être proposés au contrat de territoire 2015/2017. Les membres du conseil se réservent le droit de réfléchir à d'autres projets.

Le contrat de territoire est conclu entre la communauté de communes de St Hilaire du Harcouët et le Conseil général (financeur des travaux).

10°) DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

Pour information, nous avons dû répondre sans l'avis du conseil actuel (avis donné par l'ancien conseil en 2013) sur une déclaration d'intention d'aliéner concernant un bâtiment avec terrain dans le bourg dont la référence cadastrale est AM 265.

11°) POINTS EN PLUS

- Problème : déchets des animaux domestiques sur chemin randonnée :

Des habitants de la commune sont venus se plaindre à la mairie des problèmes occasionnés par les déjections des animaux domestiques : dans le bourg, sur les trottoirs, sur l'ancien terrain de sport ainsi que dans les chemins de randonnée.

Le conseil demande avant toute intervention financière dans l'achat de panneaux « éco-citoyen » qu'il soit mis un article dans la presse afin de mobiliser tous nos habitants.

- Problème : véhicules à moteur sur chemins randonnées :

Des plaintes ont été déposées à la mairie concernant des véhicules à moteur circulant sur les chemins de randonnées.

Il sera fait en sorte que ces véhicules ne puissent pas accéder à ces chemins par une grosse pierre ou éventuellement un poteau scellé dans le sol.

- Devis tracteur tondeuse :

M. le Maire rappelle au conseil qu'il a été voté au budget un montant pour l'achat d'un tracteur tondeuse. Après divers devis et démonstrations, le tracteur tondeuse que M. le Maire propose est un « Grasshopper » d'un montant de 13 097,60 € HT.

Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte le devis du Centre Motoculture Teilleulais pour ce tracteur tondeuse de marque « Grasshopper » d'un montant de 13 097,60 € HT.

Le conseil donne pouvoir à M. le Maire :

- pour signer le devis proposé,
- afin de réaliser une décision modificative du chapitre 011 (budget communal : fonctionnement) vers le chapitre 21 (budget communal : investissement) afin de mandater la facture de ce dit tracteur car nous n'avions pas assez budgétisé pour cet achat.

12°) QUESTIONS DIVERSES

Mme Solange PARIS :

Quand le cimetière va-t-il être nettoyé ? Cette demande vient des habitants de la commune.

Le cimetière a été nettoyé en fin de semaine dernière et l'agent communal a traité les herbes filandreuses.

Mme Maryline GUERIN :

Quand allons-nous recevoir le désherbeur thermique afin de nettoyer nos trottoirs et nos routes ? Et si possible traiter en priorité le lotissement sainte Anne.

Le désherbeur thermique est arrivé à la mairie le jour même de ce conseil. L'agent communal ne travaillant pas aujourd'hui, il n'en a pas été averti.

Mesdames PARIS et GUERIN :

Que faisons-nous avec les haies du cimetière ? Faisons-nous intervenir la même entreprise que l'année passée ?

L'agent communal s'est proposé pour tailler les haies du cimetière afin de faire une économie à la commune. Le conseil souhaite ménager l'agent car ce travail est pénible et contraignant. Il sera demandé des devis à diverses entreprises afin que cette taille soit effectuée avant la Toussaint.

M. COURTEILLE :

Pour information, la cérémonie du 11 novembre aura lieu à Buais cette année. La messe aura lieu à 9h30 suivie du dépôt de gerbes et du vin d'honneur. Etant donné les travaux à la salle, le lieu pose problème pour faire ce vin d'honneur, nous allons voir avec St Hilaire s'il y a possibilité d'emprunter un chapiteau afin de le mettre sur le parking de la mairie.

Messieurs PARIS et COURTEILLE :

Nous avons signé un devis avec l'entreprise LAGOGUEE pour l'épavage de la commune. Ce travail n'a toujours pas été réalisé entièrement ni fait aux dates demandées. Ceci afin de ne pas gêner pour les ensilages.

Nous devons étudier un autre moyen pour l'année prochaine sans que cela engendre un coût supplémentaire à la commune.

Mme Solange PARIS :

Sera-t'il possible de régler l'entreprise LAGOGUEE (épavage de la commune) en fonction du travail fait et non en fonction du devis accepté ?

Oui, en effet, nous allons métrier sur l'ensemble de la commune et mandater uniquement le travail effectué.

Eric COURTEILLE		Robert PETITPAS	
Jean-Claude PARIS		Solange PARIS	
Maryline GUERIN		Ludovic GUERIN	
Dominique MARGUERITTE	Abste – pouvoir à Marc BOUDRY	Patricia HUDSON	
Marc BOUDRY		Claude GAOUYAT	Absent
Gabriel JEHAN		Gilbert DESLOGES	Abs – pouvoir à Eric COURTEILLE
Martine BOISHY		Philippe LUQUET	Abs – pouvoir à Marylinet GUERIN
Antoine GAUCHER			